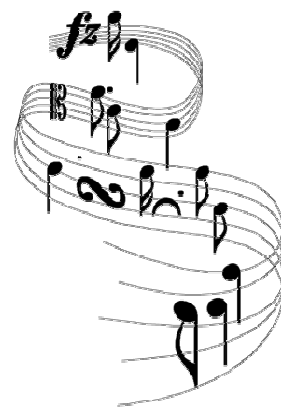
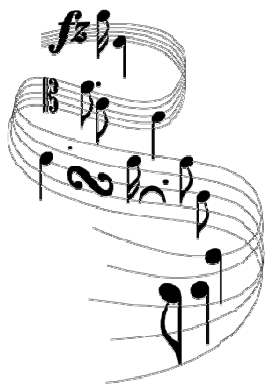


MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66



L'ELAN DE VILLY

A l'initiative de la
Mairie de Villy Bocage



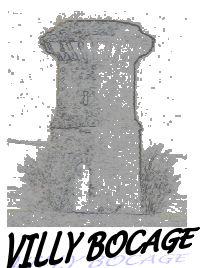
Entrée Gratuite

Maire : Norbert LESAGE

Pays : France
Région : Basse Normandie
Département : Calvados
Arrondissement : Caen
Canton : Villers Bocage
Code INSEE : 14760

Code Postal : 14310
INTER COM : Villers Bocage
Superficie : 11,40 km²
Population : 756 Habitants (2009)
Densité / km² : 66 habitants / km²

Latitude : 49°05'46° Nord
Longitude : 0°38'29° Ouest
Altitude : 68 m - 217 m
25 Km de Caen et 240 Km de PARIS



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

Le Mot du Maire



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'hiver s'en est allé, et le printemps prend sa place..... Avec les beaux jours tout un chacun se prend à vouloir concrétiser les projets évoqués pendant l'hiver, et à en mettre en place de nouveaux. Les beaux jours sont là pour redonner le moral....

Pour ce qui concerne la Municipalité, la sérénité printanière n'est pas au programme. Le feuilleton « scolaire » continue.

Je ne reviendrais pas sur les raisons, les motifs et les souhaits, évoqués par ailleurs dans les différents bulletins de la municipalité, qui ont conduit à une situation relationnelle Elus / Enseignants, déplorable.

Je m'étonne ainsi que mon Conseil Municipal de cet acharnement à vouloir faire en sorte que la commune soit mise en défaut.

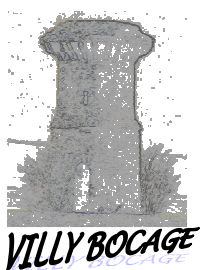
Pour notre part nous avons toujours joué la carte de la transparence. Certains des conseillers étant eux-mêmes des parents d'élèves, nous sommes toujours restés attentifs aux besoins de l'école. Le Conseil n'aurait jamais pris sciemment des décisions contraires à la sécurité des enfants et du personnel qui les entoure.

C'est pourquoi nous avons diligenté un 3^{ème} contrôle de la classe en préfabriqué, qui cette fois portera essentiellement sur l'air ambiant pendant une durée de 24 h. (du 28 au 29/03/2011).

Dans l'immédiat, et tant que les résultats de cette énième analyse ne seront pas connus, j'ai pris la décision de fermer la classe et de la rendre inaccessible.

Pour le reste de notre actualité, les projets en cours évoluent comme prévu et sans problème particulier

Votre Dévoué,
Norbert Lesage



Ecole de Villy Bocage : nos enfants sont-ils en danger ?

L'école de Villy est aujourd'hui malmenée, mais pour bien comprendre la situation revenons sur quelques faits antérieurs :

- dès fin 2009 augmentation de l'effectif scolaire et création d'un 6^{ième} poste enseignant par l'inspection académique
- proposition par la mairie de la création de 2 classes nouvelles englobant la destruction de la classe préfabriquée (§ bulletin municipal n° 7 décembre 2009)
- refus au second trimestre 2010 de la subvention d'équipement sur avis défavorable de l'inspection académique (§ bulletin municipal n°8 second semestre juin 2010)
- 16 juin 2010 implantation du tableau numérique dans la classe de Mme HOREL par la Sté Génération Net agréée par l'éducation nationale
- décision de réhabilitation de l'espace garderie en classe, travaux en partie effectués bénévolement par les membres du Conseil Municipal
- proposition à Mme HOREL de déménager en septembre dans cette nouvelle classe, proposition refusée
- en décembre 2010, du fait de la polémique grandissante sur la présence d'amiante, à la demande des enseignants le Conseil Municipal décide de faire faire un **contrôle par un organisme agréé et indépendant : BC2E Normandie ==> résultat officiel « présence d'amiante en bon état »**
- Janvier 2011 à la demande de l'éducation nationale, l'inspection Hygiène Sécurité de l'Académie de Caen signale dans son rapport qu'une prise murale laissait apparaître un trou. (NDLR : de la taille environ d'une pièce 10 cts d'euro) qu'il fallait combler, ce qui a été réalisé rapidement. Le rapport n'a émis aucun avis défavorable à l'utilisation de la classe.

Un **avenant au premier rapport**, a été adressé par l'Inspection Hygiène Sécurité quelques semaines plus tard. Ce rapport faisait état des risques liés à l'amiante avec un rappel aux lois et décrets, et faisait référence aux travaux effectués pour l'installation du tableau numérique par la Sté Génération Net sans précaution particulière.....

En conséquence : Depuis le 13/03/2011, Mme HOREL, enseignante de la classe mobile, a décidé de ne plus dispenser les cours dans sa classe, faisant valoir son droit de retrait sans en informer au préalable la Municipalité, M. le Maire n'ayant été informé qu'à 14h le 13/03/2011.... Nous aurions aimé un peu plus de communication

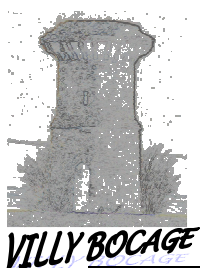
Suite à cette situation, la Mairie a diligenté un 3^{ième} contrôle par une Société spécialisée qui procédera à une analyse de l'air ambiant de la classe concernée sur une amplitude de 24 h du 28/03 à 14h au et 29/03 à 14h. **Dans l'attente des résultats, la mairie a décidé de fermer la classe**

Dernière minute :

Nous apprenons la tenue d'une réunion d'information des Parents d'élèves à laquelle des membres du Conseil ont souhaité participer et dont l'offre a été déclinée.

Pourquoi cette polémique trois jours avant les analyses sur l'air ambiant ?.... Pourquoi ce refus de dialogue ?.... La fermeture des écoles de Villy est-elle souhaitée ?....

L'équipe Municipale, dont la plupart des membres sont également parents d'élèves.



**REUNION CONSEIL MUNICIPAL
du 27 Décembre 2010**

Prescription d'un P.L.U.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions des lois du 13 décembre 2000 (loi SRU) et du 02 juillet 2003 (lois UH) confortent les compétences des communes en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme.

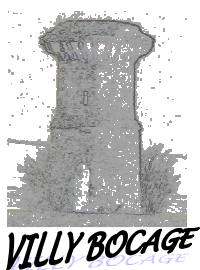
Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 27 août 2008 adoptant le principe d'élaboration d'une carte communale. Il rappelle également que les études ont mis en évidence les limites de ce document d'urbanisme et qu'il apparaît que la carte communale ne constitue pas une réponse satisfaisante aux problématiques communales. Il présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) afin d'organiser l'espace communal, permettre un développement harmonieux de la commune et garantir une programmation des équipements et réseaux publics nécessaires à ce développement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

- vu les dispositions des lois Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003 et celles des articles L123-1 et suivants du nouveau code de l'urbanisme qui en sont la conséquence,
- vu les dispositions du décret du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et celles des articles R123-1 et suivants du nouveau code ainsi modifié,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de marché public pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants du code de l'urbanisme et à signer tous les documents relatifs à cette consultation.
- D'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire communal pour répondre aux objectifs suivants :
 - De maîtriser l'aménagement du territoire (espace et paysage)
 - De mener la procédure selon le cadre défini par les articles L123-7 à L123-10, R123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques
 - D'ouvrir conformément aux dispositions des articles L123-6 et L300-2 la concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes concernées,



- Que cette concertation sera menée selon les modalités suivantes :
 - ▣ une mise à disposition de documents d'information et notamment le porter à connaissance établi par les services de l'Etat, et de cahiers pour recevoir l'expression des habitants aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie.
 - ▣ une réunion publique d'information
 - ▣ annonce au public : Affichage de la délibération de prescription, parution dans le bulletin municipal
- Le Conseil Municipal décide de soumettre à autorisation préalable, sur tout le territoire concerné par le PLU, les coupes ou abattages d'arbres isolés, de haies ou réseau de haies et de plantation d'alignement conformément à l'article L 130.1 du code de l'urbanisme
- Dit que les crédits nécessaires à cette élaboration sont inscrits au budget, section investissement.
- Demande à l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 septembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'étude nécessaire à cette élaboration.
- Sollicite de Mme le Président du Conseil Général toute aide et subvention possible en ce domaine.

Conformément à l'article L123-6, cette délibération sera notifiée :

- ▣ au Préfet du Calvados
- ▣ au Président du Conseil Général
- ▣ au Président du Conseil Régional
- ▣ aux Présidents des établissements Publics du schéma de cohérence territoriale
- ▣ au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- ▣ au Président de la Chambre des Métiers
- ▣ au Président de la Chambre d'Agriculture

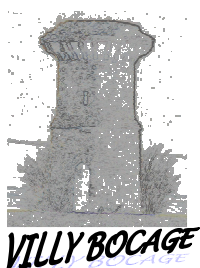
Soit à l'initiative de la commune, soit à leur demande :

- Aux maires des communes limitrophes
- Aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés
- Aux représentants de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (organisme HLM)

Conformément à l'article R123-25, cette délibération sera affichée pendant UN mois en Mairie et mention de cet affichage sera publiée dans un journal diffusé dans le département

Annulation délibération cession terrain gratuite pour emprise voirie.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 18 novembre 2010 n° 09/2010 04 concernant la cession terrain gratuite pour emprise voirie.



Régularisation cession gratuite de terrain.

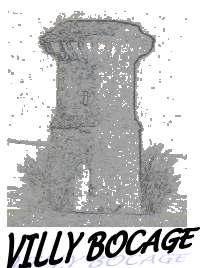
Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document relatif aux cessions gratuites de terrains antérieures au 23 septembre 2010 sur la commune de Villy Bocage et dont les clôtures et les voiries ont été réalisées conformément au bornage, ceci afin de régulariser les emprises communales ayant fait l'objet de délivrance d'un certificat d'urbanisme afin d'élargir les voiries

Créneau Piscine.

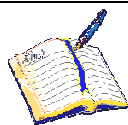
En juin 2008, le Conseil Municipal a donné son accord pour que 55 enfants de l'école puissent bénéficier d'un créneau piscine.

- Attendu que le Directrice de l'Ecole a informé verbalement M. le Maire d'un changement de réglementation par l'Académie qui prévoit maintenant un maître nageur par tranche de 30 enfants.
- Attendu que la Mairie de Villy n'a à ce jour reçu aucune directive officielle de l'Académie
- Attendu que le Conseil ne souhaite pas réduire l'effectif des enfants pouvant bénéficier de ce créneau tant qu'il n'aura pas été officiellement informé de cette nouvelle réglementation, le conseil décide d'obtenir une confirmation écrite du président du syndicat régissant la piscine, afin d'obtenir des précisions sur cette nouvelle réglementation et dans le cas où elle serait effectivement applicable, si deux maîtres nageurs seront bien mis à disposition pour encadrer les deux groupes d'élèves prévus initialement.

En conséquence, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour maintenir ou annuler ce créneau d'activité si le nombre d'élèves pouvant bénéficier de ce créneau piscine devait être inférieur à 54 enfants.



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66



REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2011

Assainissement semi-collectif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir à M. le Maire pour lancer l'étude proposée par le SPANC pour l'assainissement semi collectif

Travaux voiries

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de l'INTERCOM concernant la pose d'un caniveau sur la VC 3 et décide d'appliquer un bi-couche sur la bande restante devant les pavillons et autorise M. le Maire à signer les documents s'y référant.

Indemnité de gardiennage de l'église communale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une indemnité pour le gardiennage de l'église communale au Père Philippe CENIER pour un montant de 119.55 € pour l'année 2011.

Contrat CUI – CAE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le recrutement d'une personne en tant qu'agent d'entretien des bâtiments communaux et espaces verts en contrat CUI – CAE pour une durée de 20 heures par semaine à partir du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2011 et charge M. le Maire du recrutement et à signer tout documents y afférant.

OS : Création d'emploi

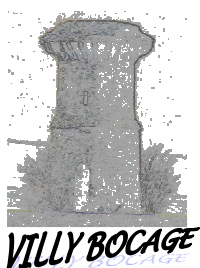
Le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, des emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire pour un besoin occasionnel d'adjoint technique de 2^{ième} classe pour le bon fonctionnement des services et afin d'en assurer la continuité, M. le Maire propose au Conseil :

➔ La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ième} classe, non titulaire, à temps non complet à raison de 19h47 mn/ 35^{ième} hebdomadaire, à durée déterminée, (*agent contractuel*) pour le besoin des services et afin d'assurer la continuité des services, en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

☐ de créer un poste d'emploi non titulaire d'agent technique de 2^{ième} classe à temps non complet, à raison de 19h47 mn/35^{ième} hebdomadaire, pour un besoin occasionnel à compter du 14 mars 2011 jusqu'au 1^{er} juillet 2011 pourvu par un contrat déterminé, (agent contractuel) pour les besoins des services et afin d'assurer la continuité établie en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 297

☐ d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413

☐ adopte à l'unanimité des membres présents et autorise m ; LE Maire à signer le contrat.

Presbytère

Lancement de la consultations pour recruter un maître d'œuvre pour l'aménagement de la future Mairie en rez de chaussée de l'ancien Presbytère.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de la future mairie en rez de chaussée de l'ancien Presbytère, il est proposé de recruter un maître d'œuvre qui assure les missions de maîtrise d'œuvre générale et de maîtrise d'œuvre particulière. La consultation sera faite sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la consultation pour recruter un maître d'œuvre.

Subvention Projet Collège.

Le Conseil Municipal décide à 10 voix contre et 2 abstentions de ne pas subventionner les projets pédagogiques du Collège Simone VEIL de Villers Bocage.

Suvention Ecole du Sacré Cœur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas subventionner les projets pédagogiques de l'école du Sacré Cœur de Tilly sur Seulles.





Actualité en Images



09 Janvier 2011, Norbert Lesage Maire de la commune a présenté ses vœux et ceux de ses Conseillers Municipaux aux administrés conviés pour l'occasion. Eric THOMASSET (à droite sur la photo) Maire de Monts en Bessin était également présent.



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

Le 09 Janvier 2011, après la présentation des vœux de la municipalité par Norbert LESAGE, Maire de la commune, les Associations ont monopolisé l'espace pour faire leur « show » de présentation.....



Initiation au 1^{er} secours par les Sapeurs Pompiers



Démonstrations de danse Country



Les « LUCIOLES de Villy Bocage » seront présentes au Championnat de France qui se dérouleront à VOVES le 1^{er} Mai 2011

Cérémonie des vœux au personnel communal



Vendredi 21 janvier Norbert LESAGE Maire de Villy Bocage, accompagné de son Conseil Municipal, a présenté ses vœux à l'ensemble du personnel communal réuni pour l'occasion.

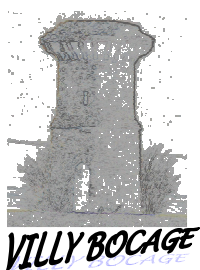
Après un rapide bilan sur les actions menées dans la commune courant 2010, M. le Maire a présenté les projets en cours qui auront une continuité sur 2011, (Construction de la Caserne des Pompiers, Réhabilitation Presbytère, Aménagement des sens de circulation à proximité de l'école...), le Maire a tenu à féliciter l'ensemble des agents pour leur dévouement et la qualité de leur travail dans les fonctions qui sont les leurs.

M. le Maire a tenu également à transmettre à son personnel, les remerciements des administrés qui se disent satisfaits du relationnel mis en place avec les agents communaux.

M. le Maire a rappelé que la volonté du Conseil Municipal d'œuvrer pour tous nos concitoyens est nécessaire, mais nécessite également le concours efficace du personnel communal.

Après la remise à chacun des membres du personnel d'un petit colis en signe de remerciement pour leur dévouement, Norbert LESAGE a invité tous les membres présents à lever leur verre à la nouvelle année 2011.





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

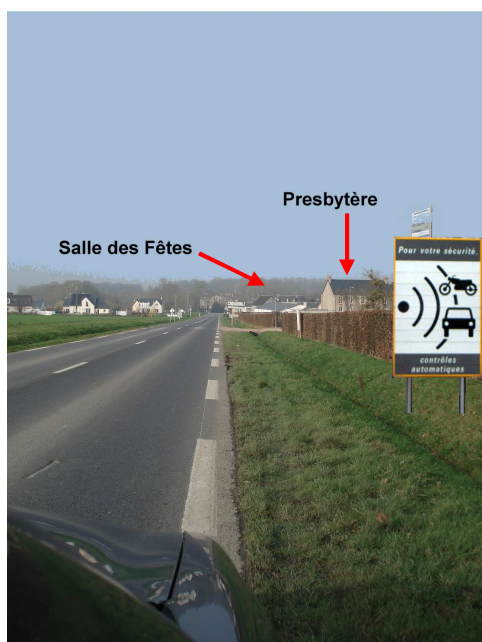
Implantation d'un Radar Automatique Dernière génération dans le bourg De Villy Bocage

Un nouveau modèle de Radar Automatique Fixe a fait son apparition sur le bord de la D6 dans le bourg de Villy Bocage en amont de l'intersection du centre Bourg dans le sens Villers Bocage – Tilly sur Seules.



Le PARIFEX FALCO (c'est son nom) homologué depuis le 6 décembre 2010, est un radar fixe de dernière génération qui apporte deux nouveautés :

- Il est capable d'identifier la voie de circulation des véhicules en infraction grâce à l'utilisation d'un télémètre laser pour mesurer la distance entre le cinémomètre et le véhicule mesuré. Chaque message d'infraction contiendra donc la voie de circulation du véhicule en infraction en plus de la photographie, de la vitesse de circulation mesurée et des autres informations réglementaires.
- La seconde avancée technologique du PARIFEX FALCO est la discrimination du type de véhicule qui permet de différencier les véhicules légers (VL) et les poids-lourds (PL). En effet, la cabine radar intègre une antenne de détection des poids lourds qui permet au radar de classer les véhicules selon deux catégories dites VL et PL.



Le Radar est placé juste après le panneau d'agglomération

Avertissement à hauteur de la Caserne des Pompiers

Le Conseil Municipal souhaite que cette implantation soit un gage de sécurité pour nos enfants, particulièrement lors de la sortie des écoles, en obligeant les véhicules à ralentir.

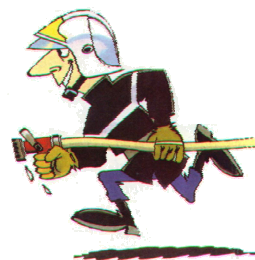


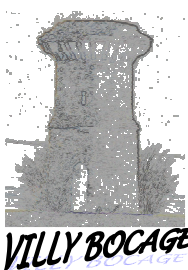
MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

CASERNE DES POMPIERS



Depuis début septembre et *« Petit à Petit, le pompier fait son nid »*.
Les travaux se poursuivent on ne peut plus normalement.....





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66



SAEPB - Syndicat Adduction d'Eau du Pré-Bocage

Modifications décidées lors de la Réunion avec le SAEPB (Syndicat Adduction d'Eau du Pré-Bocage), en regard des problèmes occasionnés dans la compréhension des factures d'eau reçues au cours de l'année 2010

Avec l'abonnement, avait été incorporé une partie des mètres cubes consommés dans le but d'équilibrer les factures. (*Voir bulletin n° 7 du 1^{er} trimestre 2010*)

Dans un souci de simplification et de compréhension des factures, le Bureau a décidé de revenir sur le mode de facturation qui était appliqué en 2010.

Pour l'année 2011 :

VOUS RECEVREZ PROCHAINEMENT UNE FACTURE CONCERNANT ESSENTIELLEMENT L'ABONNEMENT.

LA SECONDE FACTURATION QUE VOUS RECEVREZ COURANT AOUT NE CONCERNERA QUE LES MÈTRES CUBES CONSOMMÉS.



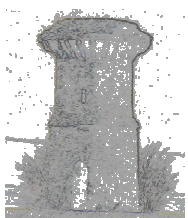
Aménagement du Bourg :

Première ébauche de travaux (recul de la clôture) en vue de l'aménagement du carrefour et des places de parking, comme évoqué dans le précédent bulletin (n°9)

La clôture a été reculée afin de :

- Réduire la hauteur du terrain, permettant ainsi une meilleure visibilité à l'approche du carrefour
- En prévision des travaux de parking





VILLY BOCAGE

MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

AH.... AH.....AH..... Gloup's



Que ceux qui se sont fait "flasher
par le poisson d'avril 2011" se rassurent,
il n'est pas prévu d'implantation de RADAR
sur la commune.....



INFOS ASSOCIATIVES



TROUPE TONTON MARCEL

Les dates de représentations ont été fixées aux :

- vendredi 1 avril 2011 à 20h30
- samedi 2 avril 2011 à 20h30
- dimanche 3 avril 2011 à 15h

Le thème de cette nouvelle revue 2011 : "Ca va Swinger"



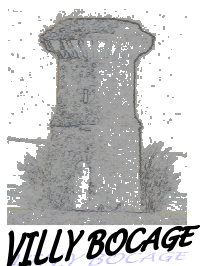
LES LUCIOLES

L'association « Les Lucioles » a été créée en Aout 2010. Elle encadre actuellement un groupe composé de 12 majorettes dont les entraînements se déroulent à la salle des fêtes de Villy Bocage les mercredis de 18h à 20h selon les catégories.

La troupe est constituée de différents niveaux.

Plusieurs sorties sont prévues au cours de l'année 2011, en particulier une participation aux Championnat de France qui se dérouleront le 1^{er} mai 2011 à Voves. (Eure et Loir)

Participation également au festival de Caen le 22 mai 2011, ainsi qu'à Langrune sur Mer et Argences.



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

Pour nous découvrir un peu plus, visitez notre site internet : <http://leslucioles14.skyblog.com>
Pour tous renseignements appeler (**après 17h00**) aux : 06.01.45.02.82 ou 06.17.31.90.05

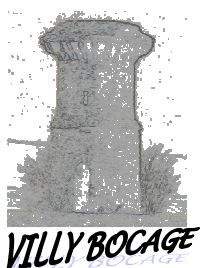


ASSOCIATION VILLY VILLAGE

L'association VILLY VILLAGE a tenu son A.G le 03 février 2011. A cette occasion il a été procédé au renouvellement du tiers des membres sortant du bureau. Suite au vote, le nouveau bureau est ainsi constitué :

Présidente : Brigitte ECOBICHON
Vice Présidente : Nathalie JARDIN
Trésorière : Anne Laure TOUZANI
Vice trésorier : Alain MEILLON
Secrétaire : Maryse CONDE
Vice secrétaire : Thérèse ZEKAR





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66



Après, le sérieux qui reste de mise lors d'une réunion d'Assemblée Générale..... Une fois terminée, il est de bon ton de libérer son stress.....



Et peu importe la manière de s'y prendre.....



Villy Village ca Marche !!!



De petites « Randos » (5 à 8 km) vous sont proposées l'après midi à raison de 2 fois par trimestre sur les chemins de Villy-Bocage, pour apprendre à les connaître en toutes saisons. A l'issue de la promenade un goûter sera proposé

Prochaines sorties : Rendez-vous 15H00 parking de l'école

→Dimanche 09 Avril 2011

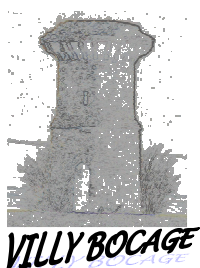
→Samedi 28 Mai 2011



Vendredi 17 Juin 2011 → Randonnée Nocturne, animée par un conteur et un musicien du Congo (*Jean Aimé Saboukoulou-Kifoula*)



Crédit photo: Jean Michel Guillaud, photos prêtées par Archipels



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

RELAIS PAROISSIAL

Racontez-nous Villy, soirée témoignage

Les Villysois sont venus nombreux participer à cette soirée le 11 février dernier. Mlle Huguette Rat, habitante de la commune et passionnée d'histoire a consulté les archives, la monographie de la commune et les registres de la commune, elle a partagé ses recherches sur les 250 dernières années : Carrières de chaux, de schiste, Moulin sur la Seulles, couvent au Buquet et la vie au château....

Une partie de la soirée a été consacrée aux jours qui ont suivis le débarquement de juin 1944. M. Jean-François Dubosq, passionné par cette période de l'histoire, âgé alors de 13 ans a raconté ses souvenirs d'enfant et la vie au village durant cette période si particulière, « Le Château centre de boulangerie pour l'armée Allemande, la tour lieu d'observation ».

M. Jacques Grelley de passage à Villy (il réside à Dallas USA) a également relaté le débarquement qu'il a vécu à St Laurent sur-Mer « Un mur de bateaux à l'horizon » et les combats les jours suivants au hameau du Maizerais puis son exode vers la Mayenne.

Durant deux heures les témoignages ont été écoutés avec intérêt... Anciens et plus jeunes après un pot d'amitié se sont quittés en souhaitant que ce genre de rencontre soit renouvelée l'an prochain....de nombreux souvenirs sont encore à raconter.



M. Jacques Grelley de passage à Villy (il réside à Dallas USA) relatant le débarquement qu'il a vécu à St Laurent sur-Mer, sous le regard de Mlle Rat Huguette et de M. Dubosq Jean François



Un public nombreux et attentionné avait répondu présent à cette soirée témoignage

Horaires messe dominicale : 9h45

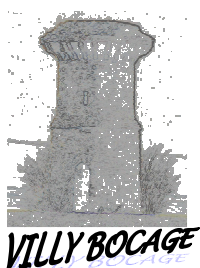
Semaine Sainte : Rameaux : Messe à 9h45 à Villy-Bocage

Jeudi -Saint : 20h Eglise de Villers-Bocage

Vendredi-Saint : 15h Chemin de croix Eglise Epinay-sur-Odon 20h30 Office de la Passion à Caumont l'Eventé

Veillée Pascale : samedi 23 avril 20h30 Eglise de Villers-Bocage

Pâques : Messe à 9h45 à Villy-Bocage



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

Célébrer et fêter Pâques avec les enfants de 3/7ans Mercredi 27 avril à 16 heures salle paroissiale de Villy

Journée pèlerinage et découverte : Jeudi 14 avril Sortie paroissiale à Montfarville (50)
Inscriptions 02.31.77.50.26



NOTRE ECOLE



INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE



Les inscriptions à l'école maternelle se feront à compter **du mardi 3 mai 2011.**

En mairie, aux heures d'ouverture habituelles, venir retirer le dossier d'inscription. Une fois rempli, se munir du livret de famille et du carnet de santé pour procéder à l'inscription.

L'admission à l'école se fera sur rendez-vous, prendre contact avec l'école au ☎ 02-31-77-16-92, se munir du certificat d'inscription donné en mairie, du livret de famille et du carnet de santé.



Fête de la Cantine



Jeudi 3 février, c'était la fête à la cantine! Les enfants de grande section, Cp et Ce1 travaillant depuis un mois sur le thème de la Chine et ce jeudi étant le jour de l'An Chinois, Marie-Hélène avait concocté une petite surprise aux enfants... Toute l'équipe de la cantine a joué le jeu et chacune a revêtu son plus joli kimono! Ce repas fit l'occasion de changer les habitudes le temps d'un repas et de découvrir de nouvelles saveurs. Merci à toute l'équipe de cantine!

Rencontre intergénérationnelle, haute en émotion...

Samedi 15 janvier, les enfants de deux classes de grande section se sont rendues à la résidence Jeanne Bacon à Villers -Bocage afin de présenter à leurs parents, ainsi qu'aux familles des résidents, les chants qu'ils avaient appris depuis fin septembre. Chaque jeudi après-midi, pendant 45 minutes, les Anciens venaient à la rencontre des enfants à l'école afin de leur faire partager leur répertoire : la java bleue, salade de fruits, le lion est mort ce soir, étoile des neiges... Ces rencontres hebdomadaires étaient très attendues des enfants qui réclamaient chaque jour la venue des papys-mamys, préparaient des dessins et mettaient tout leur cœur à chanter. La représentation du 15 janvier a permis tout d'abord aux enfants de se rendre à la maison de retraite et fut intense en émotion lors des chants. Elle s'est clôturée par la présentation d'un diaporama aux familles, préparé par Isabelle Suzanne, aide-soignante à l'unité Cantou, maman d'élève de l'école et sans qui ce beau projet n'aurait vu le jour; puis par le partage d'une galette des rois gracieusement offerte et préparée par la résidence Jeanne Bacon.

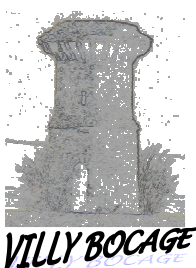


Spectacle théâtre et danse

Les enfants de cycle 2 ont assisté à un spectacle de théâtre et de danse le vendredi 28 janvier 2011. Ce spectacle « Du gris et puis » a plu aux enfants, les Artistes ont laissé une toile réalisée pendant le spectacle que l'école affichera prochainement.

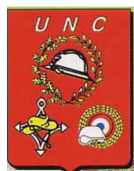
Les élèves de cycle 3, CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié de 10 séances d'éducation musicale dispensés par Mme de Montauzan, professeure de musique et intervenante dans les





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

écoles. Ces séances avaient pour thème « L'eau ». Elles ont permis aux enfants de s'approprier un répertoire de chants autour de la mer, des fontaines, des rivières, de la pluie... Les enfants ont eu l'occasion de se produire devant leurs parents, à la salle des fêtes, le 6 décembre où ils ont connu un franc succès!



ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS

Nous organisons une sortie sur le thème « **MANCHE TRADITION** » qui se aura lieu le **Mardi 17 Mai 2011** avec au programme :

Matinée :

- 7h00 Départ de Villers Bocage
- 7h10 Départ de Villy Bocage (arrêt à FAINS)
- Direction ISIGNY S/ MER → arrêt Petit Déjeuner
- Départ pour STE MERE L'EGLISE → visite guidée de la ferme du cotentin. La vie à la ferme comme si vous y étiez. Vous découvrirez à votre rythme les différents espaces du musée entièrement rénové. Dans cette ancienne ferme manoir, vous replongerez un siècle en arrière afin de découvrir le quotidien d'une ferme herbagère de cette époque. Tous vos sens seront mis en éveil en parcourant la salle commune à l'heure de la veillée, la laiterie où l'on fabrique le beurre, le pressoir qui sent encore bon les pommes pilées, mais aussi la boulangerie, l'écurie, l'étable...
- Déjeuner au restaurant

Après-midi :

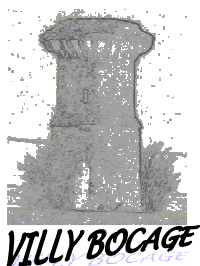
- Visite commentée du Moulin à Vent du cotentin à FIERVILLE LES MINES. Construits en 1744, rénové en 1997, ce moulin, œuvre d'art en parfait état de fonctionnement, peut de nouveau moudre le grain. Le Moulin est situé sur un plateau bien exposé aux vents du secteur ouest les plus fréquents.
- Continuation en direction de REMILLY S/ LOZON → au Château de Montfort visite commentée de l'art du bois. Exposition hors du commun, des œuvres entièrement réalisées en bois et à taille réelle. Vous y découvrirez un Tracteur des années 1950, une Jeep Willys, un moteur d'avion, etc.....

Retour en fin d'après midi, arrivée prévue en soirée

**PRIX TOUT COMPRIS
PETIT DEJEUNER ET DEJEUNER
62 Euros**

REPONSE POUR LE 15 AVRIL 2011
INSCRIPTION Maurice LEPOULTIER
 **02.31.77.84.83 Heures des repas**

**NE SERONT PRISES EN COMPTE QUE LES INSCRIPTIONS ACCOMPAGNEES
DE LEUR REGLEMENT**



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66



CREATION D'UNE ENTREPRISE DE SERVICE À VILLY BOCAGE



SERVICES... PLUS... PLUS



REPASSAGE - COUTURE - RETOUCHES
AMEUBLEMENT - RESTAURATION FAUTEUILS



Béatrice ENGUEHARD
Les Landes de Montbrocq
14310 Villy Bocage
☎ : 06.80.84.31.86

SIRET 530 109 495

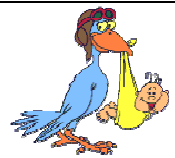
Béatrice ENGUEHARD, domiciliée aux Landes de Montbrocq à Villy Bocage vient de créer son entreprise de « SERVICES ».

Elle se propose de réaliser tous vos travaux de repassage, couture, restauration de fauteuils.....etc....

N'hésitez pas à la joindre « Un Service rend parfois Service »

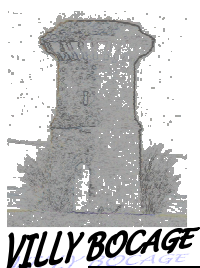


ETAT CIVIL	
NAISSANCES :	
➤ Frémy ILLANA	né le 10 janvier 2011
➤ Romane COMPAGNON	née le 14 février 2011
➤ Enola QUERNIARD	née le 18 mars 2011



Tous nos vœux de bonheur et sincères félicitations aux familles





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66



PROCHAINEMENT



Vendredi 1^{er} avril 2011 à 20h30 - Samedi 2 avril 2011 à 20h30

Dimanche 3 avril 2011 à 15h00

Spectacle 2011 de la Troupe TTM [« ça va swinguer »](#)

Tarifs : Adultes 7 € Enfants 3 €



Repas de nos Aînés le 17 avril 2011



La Traditionnelle « Course aux Œufs », organisée par la Municipalité, se déroulera le 24 avril 2011

Rendez vous cour de l'école

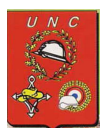


Prochaines sorties RANDO :

Rendez-vous 15H00 parking de l'école

→ Dimanche 09 Avril 2011

→ Samedi 28 Mai 2011



ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS

Sortie sur le thème « Manche Tradition » le 17 Mai 2011

Départ : Villers Bocage 7h00 - Villy Bocage 7h10

Tarif : 62 Euros Tout Compris

Inscription auprès de M. LEPOULTIER Maurice ☎ **02.31.77.84.83 Heures des repas**



DATES A RETENIR

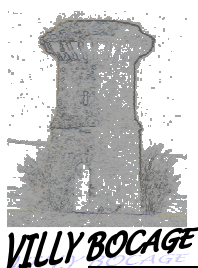


Vendredi 17 Juin 2011 → Randonnée Nocturne, animée par un conteur et musicien du Congo (*Jean Aimé Saboukoulou-Kifoula*) **Prix 3 €**

Samedi 17 septembre 2011 → Foire aux Greniers ----

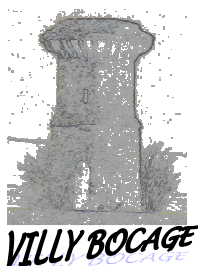


Eglise de Villers Bocage → Concert Dimanche 22 mai 2011 à 15h30 avec les Petits Chanteurs de Condé s/ Noireau (**Entrée gratuite**)



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

NUMEROS UTILES	
URGENCES EUROPEENNES	112
SAMU / Urgences médicales	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
HOPITAL AUNAY S/ ODON	02.31.71.76.76
C.H.U. de CAEN	02.31.06.31.06 ou 02.31.27.27.27
MEDECINS Cabinet Bourgois, Cléret, Condé, Laplanche (du lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)	02.31.77.02.60
Cabinet Prével	02.31.77. 33.55
Cabinet Lacombe	02.31.77. 29.92
PHARMACIE DE GARDE	15
INFIRMIERES Cabinet Asselot – Groult - Lemoigne	02.31.77.12.91
Cabinet Lecocq – Perrier	02.31.77.41.20
MAIRIE	02.31.77.01.66
SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)	02.31.77.02.07
GAZ DE France	08.10.03.10.00
EDF (Vire)	08.10.33.30.14
HORAIRES UTILES	
MAIRIE - Mardi et Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30 - Samedi de 11 h à 12 h (sans secrétariat) RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES - Vendredi matin (très tôt) OUVERTURE DE LA DECHETTERIE ST GEORGES D'AUNAY - Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 10 h à 12 h et 14 h à 17 h 45 - Mardi et Jeudi 14 h à 17 h 45	



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31 77 01 66

MAG - AGENCEMENT

JAMONT ERIC : 06-32-46-86-39
magagement@orange.fr

MAG-AGENCEMENT SARL AU CAPITAL DE 20 000 €
Siège Social : le marais 14 310 Villy Bocage
Tél / Fax : 02-31-52-18-73

Près de chez vous,
des légumes tout frais,
directement du lieu de production

Pierre Moisenier
à Pierrelaye - VILLY Bocage
Tél-fax 02.31.77.16.37

Plan d'accès au dos

AGENCEMENT DE MAGASINS

AA ACTUEL AGENCEMENT

Régis ANNE

Gournay - Villy Bocage - 14310 VILLERS BOCAGE
Téléphone : 31.77.44.44 + Fax : 31.77.99.82

TRAVAUX AGRICOLES
ETA Michel COUTURE

« Le Gournay » 14310 Villy Bocage ☎ 02 31 77 02 84

↳ Vidange de Fosses Septique & Toutes Eaux (Entreprise Agrée)
↳ Epandage : Compost-Fumier-Lisier-Chaux Seche & Humide
↳ Moisson-Ensilage : Semis-Transport etc...

Tous Travaux Agricoles

ENT. VERITE LIONEL
Démoussage

Charpente - Couverture
Gournay 14310 Villy Bocage
Tél : 02.31.73.21.49 / 06.28.57.49.20
Email : ent_verite_lionel@yahoo.fr

Les Chevaliers Servants

Entretien - Nettoyage
Fleurissement de tombes

06.04.42.20.94 14310 VILLY - BOCAGE

DAVIDIOUS TATTOO
Tatouage tous styles
Aiguilles à usage unique

SUR RENDEZ-VOUS
VENDREDI 14H00 à 20H00
SAMEDI 10H00 à 20H00

06.08.85.00.69
02.31.25.06.95

Mameau de fains
14310 villy bocage

ESPACES VERTS
PIERRON CHRISTOPHE
VILLY BOCAGE
TEL : 06.89.85.19.43
FAX : 02.31.73.62.99
Création Terrassement Elagage

A@IDEC
Assistance Informatique
Domicile - Entreprises - Collectivités

VENTE - INSTALLATION - DEPANNAGE - CONSEILS
PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

MATERIEL TOUTES MARQUES - LOGICIELS - INTERNET
RESEAUX D'ENTREPRISE - SECURITE - SAUVEGARDES
WINDOWS / LINUX - VIRTUALISATION
DEVELOPPEMENT & HEBERGEMENT WEB

Interventions rapides sur tout le Calvados

Rte de Saint Louet
14310 VILLY BOCAGE

email : aidec@aidec-info.com
06 62 33 25 83
02 31 97 01 42

WIM JANSSEN
Sculpteur Plasticien
Créateur de Maquettes et Paysages
Le Buquet
14310 Villy Bocage
Tél : 02.31.77.81.44
Fax ! 02.31.77.90.00

Le Toutou Chic
Toilettage Canin à Domicile
Alicia vous propose ses services
Tél : 06.70.47.99.86
N° Siren : 524 701 877

MENUISERIE

MENUISERIE GENERALE
BOIS-PVC-ALU
MENUISERIE ARTISANALE
PLACO

L.GUILBERT
TEL:02.31.77.54.37
PORT:06.10.82.17.78

CARRELAGE-FAIENCE

la bergerie 14310 VILLY-BOCAGE
SIRET:530 612 555

Ent Leroy Bruno

Carrelage-Faïence-
Renovation

Siret: 518 664 503 00019

Route de Feugueroles
14310 Villy Bocage

Tel/Fax: 02.31.96.04.63
Port: 06.19.82.05.80

Les Entreprises de Villy Bocage non représentées dans cette page, peuvent adresser leur carte de visite à la Mairie, elle sera insérée dans le prochain Bulletin.